

## Psychotropes : les pharmaciens de plus en plus inquiets!

Abderrahim DERRAJI - 2015-07-09 02:14:43 - Vu sur pharmacie.ma

La presse a relayé ces derniers jours le cas d'un pharmacien de Fès qui aurait alimenté un réseau de trafiquants de psychotropes. Selon cette même source, la police judiciaire aurait saisi 3000 comprimés appartenant à cette famille de médicaments. Ce fait divers qui est aujourd'hui entre les mains de la justice, vient nous rappeler les difficultés qu'éprouvent les pharmaciens par rapport à la délivrance des psychotropes au Maroc. La dispensation des psychotropes pose aujourd'hui un réel problème aux pharmaciens qui sont, de plus en plus, tentés à déstocker tous les psychotropes qui font l'objet de mésusage. Cette situation s'explique par la pression exercée par les patients et les trafiquants.

En effet, le faible pouvoir d'achat des malades, le faible taux de couverture et la non optimisation de la gestion des rendez-vous des malades dans les centres de soins de psychiatrie et dans les hôpitaux psychiatriques, poussent les malades à user de tous les subterfuges pour tenter de renouveler des ordonnances arrivées à échéance. Il n'est pas rare que des pharmaciens et leurs aides soient menacés par certains malades et parfois par des trafiquants. L'obsolescence du cadre juridique et particulièrement le dahir de 1922 fait aujourd'hui de tout pharmacien un trafiquant en puissance. Une refonte de ce texte en impliquant les professionnels de santé, est aujourd'hui plus que nécessaire. D'ailleurs, les représentants de différents syndicats et ceux de la Fédération réunis dans le cadre d'un conseil fédéral le 7 juillet 2015, ont décidé de saisir le ministre de la santé et le ministre de la justice pour accélérer la refonte du dahir centenaire. Et d'après une source fiable, les syndicats et la Fédération pourraient inciter leurs adhérents à ne plus stocker les psychotropes si aucune suite n'est donnée à leur requête. Notre rédaction a, à maintes reprises, attiré l'attention de son lectorat sur cette problématique notamment par l'éditorial du 14 avril 2015 intitulé : « Faut-il arrêter de dispenser les psychotropes ? » ([Lire l'article](#)). Nous souscrivons parfaitement à toute action dont la finalité est de stopper le trafic de psychotropes, telles que l'adoption d'ordonnance sécurisée, la mise en place de module de formation dédié aux psychotropes pour tout pharmacien ayant obtenu son diplôme à l'étranger, la publication électronique du listing des psychiatres et de la liste des psychotropes, etc. La mise en place de ces mesures vont nous permettre de lutter efficacement contre le trafic sans pénaliser les vrais malades qui ont réellement besoins de leurs médicaments.